

WEBINAIRE LUNDI 22 JUIN de 14h30 à 17h00**Les migrants et les réfugiés à l'épreuve du Covid-19 - quels enseignements pour l'après-pandémie ?****Introduction****➤ François Thomas (2min) :**

Une association civile européenne de sauvetage en mer, qui a pour **missions** de :

- Sauver des vies en mer, une obligation morale et légale
- Protéger et accompagner les rescapés à bord jusqu'à un lieu sûr
- Témoigner sur les réalités et les visages de la migration auprès des citoyens et des pouvoirs publics

L'action de SOS MEDITERRANEE s'inscrit dans le strict respect et l'application du droit maritime international et du droit humanitaire.

Piliers de notre action : le droit maritime international et le droit humanitaire :

- « Tout navire a l'obligation de porter assistance sans délai à une personne en détresse en mer. » Convention Solas , chapitre 5 règle 33
- « Tout rescapé doit être débarqué dans un « lieu sûr » dans les meilleurs délais, où ses droits fondamentaux seront respectés. » Amendement de 2004 porté à la Convention SAR

➤ Frédéric Penard (2min)

Présentation rapide de SOS MED : SOS MEDITERRANEE est une association civile européenne de sauvetage en mer basée en France, en Allemagne, en Suisse et en Italie

- Elle repose sur l'engagement citoyen.
- Elle est financée à plus de 90 % par des dons privés
- Depuis le début de ses opérations, SOS MEDITERRANEE a porté secours à plus de 31 600 femmes, hommes et enfants

Éléments de contexte

- Plus de 20 000 personnes sont décédées en Méditerranée depuis 2014, d'après les données de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM). Et c'est sans compter toutes celles qui ont sombré sans témoin.
- L'axe de la Méditerranée centrale est la route migratoire la plus mortelle au monde. C'est sur cet axe que SOS MEDITERRANEE intervient.
- 2017 2018 : criminalisation des ONG : réduction des moyens de recherche et de sauvetage déjà insuffisants.
- 2018 : fermeture des ports italiens et maltais problème du respect du droit maritime débarquer dans un lieu sûr dans les meilleurs délais
- Zone SAR Libyenne Depuis juin 2018, les garde côtes libyens, avec l'appui de l'Europe, « coordonnent » les sauvetages et interceptent les naufragés : renvoyés vers un pays qu'ils fuient où ils sont détenus, torturés, réduits en esclavage...

Intervention de Frédéric Penard (8min)

Quels sont les effets positifs et les difficultés rencontrées par les ONG et les OSC travaillant dans le domaine de la migration pendant et hors confinement ?

Retour sur la situation de SOS MEDITERRANEE et de l'Ocean Viking ces derniers mois :

- Depuis le début de l'épidémie mondiale de COVID-19, SOS MEDITERRANEE a observé les conséquences de cette situation exceptionnelle sur le secteur maritime, ainsi que les réponses imprévisibles des États européens. Les développements politiques ont aggravé la crise humanitaire en cours en Méditerranée centrale et les risques auxquels sont confrontés les sauveteurs ainsi que les rescapés.
- En avril, SOS MEDITERRANEE a décidé que l'Ocean Viking serait temporairement en attente dans le port de Marseille pendant que nos équipes travaillaient à la reprise des opérations pour qu'elles soient menées en toute sécurité et de manière responsable dans ce contexte de crise sanitaire due au COVID-19. Médecins sans Frontières a annoncé sa décision de quitter le partenariat qui nous liait du fait de divergences sur la manière d'aborder la reprise des activités.

La Méditerranée centrale en temps de pandémie ce printemps :

- Malgré la pandémie de Covid-19 et l'absence de navires de sauvetage des ONG en mer depuis début mai, les départs des côtes libyennes ne se sont pas arrêtés. Ils ont même augmenté ces dernières semaines. Les personnes qui fuient la Libye, un pays déchiré par la guerre, n'ont actuellement d'autre choix que de risquer leur vie en mer. Au cours du printemps, de nombreuses embarcations de fortune ont été signalées en détresse en Méditerranée centrale et plusieurs débarquements autonomes ont été enregistrés sur les côtes italiennes.
- Les 7 et 8 avril, l'Italie et Malte ont officiellement déclaré leurs ports "non sûrs" en raison de l'urgence sanitaire liée au Covid-19. Entre-temps, les mesures de solidarité des autres États membres de l'Union européenne envers les États en première ligne, ainsi que les précédents accords de "relocalisation" des personnes secourues en mer, ont été suspendus. En outre, les deux seuls navires de sauvetage civils en activité ont été immobilisés par les autorités italiennes depuis plus de quatre semaines.
- Au cours du printemps, ont été rapporté : retards dans les secours, non-assistance, absence de réponse aux appels de détresse, interceptions effectuées de manière non transparente par des navires privés. Des centaines de personnes ont été interceptées et renvoyées de force en Libye, par les garde-côtes libyens et certains navires commerciaux, au mépris du droit international, ce pays n'étant pas un lieu sûr.

Préparer le retour en mer :

- Garantir des conditions d'un retour dans les conditions les plus sûres possibles pour les rescapés, les équipages et le navire.
- Protocoles et aménagements à bord.

Intervention de Francois Thomas (8min)

D'après votre expérience, quelles mesures doivent être prises et quel plaidoyer serait pertinent pour faciliter le travail des ONG / OSC dans ce domaine.

Rappelons que l'association SOS MEDITERRANEE est née d'un élan citoyen en réaction à la multiplication des naufrages en Méditerranée de petites embarcations impropres à la navigation. Grâce à la mobilisation de milliers de citoyens européens elle a pu, il y a 5 ans, affrété un navire, l'Aquarius, remplacé l'été dernier par l'Ocean Viking. Ses équipes ont pu porter assistance à 31 618 personnes et les conduire dans un port sûr.

L'impact de la pandémie dans le monde maritime (depuis mars 2020) :

- Blocages des navires/fermeture des ports (Italie et Malte en particulier)
- Etat d'urgence en Italie / pas de garantie d'assistance pour évacuation médicale
- Problème de ravitaillement des navires et de changement d'équipage (pb pour les marins/embarquement (trop) longs)
- Conséquences du Covid-19 à bord des bateaux : quarantaines obligatoires et impossibilité de débarquer des passagers y compris pour des navires de croisière ou des navires militaires

Les départs depuis les côtes libyennes se poursuivent : l'office internationale des migrations a évoqué plus de 6600 tentatives de traversées entre mars et avril, c'est trois fois plus que l'an passé... L'épidémie COVID n'a pas empêché les personnes de fuir la Libye et de continuer à risquer leur vie pour rejoindre un lieu sûr en Europe

L'atteinte au Droit maritime et au Droit humanitaire :

- Retours forcés vers la Libye et ces longues périodes d'attente en mer avant l'attribution d'un port sûr
- Nécessité d'une solidarité européenne pour assurer le débarquement à terre et l'accueil des migrants et réfugiés secourus en mer

Le plaidoyer européen à soutenir – mobiliser les ONGs de la Conférence pour porter les messages de SOS MEDITERRANEE :

- Obligation de prêter assistance : les capitaines et les Etats ont l'obligation de prêter assistance sans délai à quiconque est en détresse en mer.
- Secourir indépendamment de la nationalité, du statut ou des circonstances : l'obligation de prêter assistance s'applique quels que soient la nationalité et le statut des personnes en détresse, ou les circonstances dans lesquelles elles sont trouvées.
- Humanité : à bord du navire, après un sauvetage, la dignité des survivants doit être respectée et leurs besoins immédiats satisfaits.
- Débarquement rapide : les survivants doivent être débarqués dans un lieu où leur sécurité n'est plus menacée, dès que raisonnablement possible, et avec une déviation minimum par rapport au parcours initialement prévu par le navire.
- Lieu sûr : "endroit où les opérations de sauvetage sont considérées comme terminées. C'est aussi un lieu où la vie des survivants n'est plus menacée et où leurs besoins élémentaires peuvent être satisfaits (nourriture, abri et soins médicaux (...)) »